

une explication. Voici donc un extrait de la lettre:

Comme je l'ai expliqué dans ma lettre précédente, le tarif a été établi en premier lieu...

C'est-à-dire le supplément de \$1 par année.

...pour compenser les frais supplémentaires subis à l'égard des abonnements canadiens, par exemple le montant supplémentaire de port et les droits de douane que le Canada a imposés de temps à autre sur l'importation de nos revues.

Je pense que le paragraphe suivant est important:

Nous savons très bien qu'il n'y a pas de droits de douane à l'égard de nos publications en ce moment, mais nous avons quand même conservé ce supplément spécial de manutention en attendant de voir ce qui se produira.

**M. Lesage:** Les revues importées des États-Unis ne sont pas assujéties à la taxe de vente.

**M. Murphy:** Je comprends qu'il n'y en a pas. Je me demande si c'est bien le moment de discuter ce point. Les revues américaines importées au Canada coûtent \$1 de plus par année qu'aux États-Unis. Ainsi, Détroit est en face de Windsor, sur la rive opposée. Les mêmes revues sont expédiées à Windsor comme à Détroit, mais elles se vendent au Canada à un prix plus élevé, parce que, disent les éditeurs:

Nous savons très bien qu'il n'y a pas de droits de douane à l'égard de nos publications, mais nous avons quand même conservé ce supplément spécial de manutention en attendant de voir ce qui se produira.

Pourquoi faut-il que les Canadiens aient à payer un dollar de plus, à l'avantage des éditeurs américains? S'ils doivent toucher ce dollar et si nous devons le payer, que le ministère songe donc à imposer un droit de douane ou une taxe de vente à l'égard de ces publications américaines. Il n'y a pas de raison pour que les Canadiens paient un dollar de plus que les Américains. Tout de même, cette publication est autorisée à entrer dans notre pays où elle se vend à un prix plus élevé. L'éditeur américain demande un dollar de plus par année pour la même revue.

**M. Lesage:** S'il y avait une taxe de vente ou une augmentation du droit douanier, alors ce dollar exigé par les éditeurs,—non par le gouvernement canadien, mais par les éditeurs,—et auquel le gouvernement canadien n'a rien à voir, pourrait être porté à \$2 et à \$3.

**M. Knowles:** C'est bien ainsi que les taxes font bouler de neige.

**M. Lesage:** Dois-je comprendre que l'honorable député propose l'imposition d'autres taxes? Si nous le faisons, je crois que l'écart serait plus considérable qu'un dollar. Nous n'avons rien à voir aux tarifs d'abonnement des revues américaines.

[M. Murphy.]

**M. Murphy:** Je crains que l'adjoint parlementaire n'ait pas compris ce que j'ai voulu dire. Je veux tirer les choses au clair et je suis certain que tel est aussi son désir. Comme je l'ai dit, je me demande si c'est bien le moment de traiter cette question.

**M. le président suppléant:** Je crains qu'il ne soit pas régulier de mentionner ce point à propos de: "Impressions et matériaux d'enseignement". Je me demande si le député ne pourrait pas en parler à un autre moment.

**M. Murphy:** Eh! bien, monsieur le président, on trouve à la page 13, au début du troisième alinéa, la mention suivante:

...journaux, magazines et journaux littéraires (*literary papers*) non reliés...

Ils figurent à ce chapitre, et je m'excuse auprès du comité si ce n'est pas le moment de soulever la question; j'estime, toutefois, que c'est maintenant le moment d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce sujet. Nous devons verser, en tant que Canadiens, ce dollar supplémentaire parce que les maisons d'édition américaines prétendent que nous pourrions, à un moment donné, effectuer quelque changement concernant les droits de douane ou d'accise. Aucune modification n'a été apportée et aucun changement n'est envisagé, à l'heure actuelle; mais, à la suite de l'incertitude existante, on nous fait payer un dollar par an pour les revues américaines. Puisqu'on nous demande ce dollar supplémentaire, j'estime que le Gouvernement aurait là un moyen de se procurer du revenu. Les Canadiens le versent déjà et on ne devrait pas le leur demander. Si les Américains reçoivent un dollar supplémentaire de la population canadienne, qu'ils le versent au Trésor canadien.

**L'hon. M. McCann:** Le seul remède serait de refuser d'acheter les revues en question.

**M. Murphy:** Non, ce n'est pas cela. Il me semble que le Gouvernement devrait s'intéresser à cette question et le ministre, convenir qu'il n'y a aucune raison pour que lui, demeurant à Windsor, verse pour une revue un dollar de plus que s'il demeurait à Détroit. Le prix devrait être le même de l'un et de l'autre côté de la frontière. Le motif allégué est sot et, selon moi, le moment est venu de mettre le Gouvernement au courant. Je suis heureux que cette occasion m'ait été offerte. Je répète donc ce qu'ils disent:

Comme je l'ai expliqué dans ma lettre précédente, le prix a été établi en premier lieu pour compenser les frais supplémentaires subis à l'égard des abonnements canadiens, par exemple le montant supplémentaire de port et les droits de douane que le Canada a imposés de temps à autre sur l'importation de nos revues.